

Rapport de l'escadron des hommes du 14 juillet sur leur conduite dans la nuit du 9 au 10 thermidor, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Rapport de l'escadron des hommes du 14 juillet sur leur conduite dans la nuit du 9 au 10 thermidor, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 102-103;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22631_t1_0102_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

déjouera de complots contre la représentation nationale, et plus les vrais républicains sentiront l'importance de vous voir rester à votre poste. Restez-y donc; entourez la statue de la liberté, et que quiconque y porterait une main sacrilège périsse à l'instant.

Nous jurons de continuer de faire exécuter toutes les lois émanées de la Convention nationale, de ne reconnaître d'autre autorité que la sienne.

Tels sont aussi les sentimens de nos administrés; leur dévouement est sans bornes. L'administration vient de leur offrir un nouveau moyen d'en donner des preuves: une souscription a été ouverte pour la construction d'un vaisseau portant le nom de la Meurthe. Bientôt nous ferons connaître que, dans cette occasion comme dans toutes les autres, le peuple de ce district a toujours bien mérité de la patrie.

P. LERAD, RENAULT (*présid.*), BILLECARD, JEAUDES (*agent nat.*), ANCILLON, OUDINOT, PIERSON, FAUCEROLLE, F. MAFROY, LETEMPLE.

[N.B.] Les commis et collaborateurs de l'administration se sont présentés à la séance et ont demandé avec empressement d'adhérer à cette adresse, ce qui leur a été accordé. En conséquence ils ont signé

[suivent 30 signatures].

[Souscription patriotique pour la construction d'un vaisseau, proposée par l'administration du district de Nancy, aux citoyens de son arrondissement].

Citoyens,

Les ennemis de la République sont en fuite de toutes parts: en vain la coalition des rois, qui jadis eût été formidable, épuise-t-elle ses efforts et ses ressources; les défaites multipliées qu'elle éprouve attestent, à chaque combat, combien un peuple qui veut la liberté a d'avantages sur les soldats de la tyrannie. Encore un moment, et tous les peuples reconnoîtront cette vérité « que tous les hommes sont frères ».

Vous avez, citoyens, la douce satisfaction d'avoir jusqu'à présent contribué de tout votre pouvoir aux succès de la République: les nombreux bataillons que ce District a fournis, ont secondé votre attente; vos dons, vos contributions patriotiques ont surpassé vos moyens; enfin vous avez prouvé que pour vous la liberté et l'égalité étoient le plus précieux des biens.

L'administration de district, persuadée que c'est acquérir des droits à votre reconnaissance que de vous offrir un nouveau moyen de signaler votre dévouement à la cause sacrée que nous défendons, a arrêté qu'il seroit ouvert une souscription pour la construction d'un vaisseau, qui sous le nom de LA MEURTHE, montrera la même énergie que le vaisseau LE VENGEUR, et contraindra comme lui les féroces Anglais à admirer notre courage, et à renoncer au projet insensé de porter atteinte à notre liberté.

L'assentiment que les citoyens de Nancy ont donné à cette proposition, faite par l'agent national, au temple de l'Etre suprême, le 1^{er} décadi de ce mois, est un garant de leur empressement à être portés sur l'honorable liste des

souscripteurs. Les citoyens des campagnes ne seront pas moins jaloux de cet honneur: et comme, lorsqu'il s'agit de faire le bien, les Français n'ont qu'une même volonté, nous ne pouvons douter que, dès que les autres districts de ce département auront connoissance de cet acte de patriotisme, ils s'empresseront de le partager.

Le registre de souscription est ouvert au secrétariat du district, et le citoyen Billecard est nommé pour la recette. La liste des souscripteurs, avec le montant des souscriptions de chacun, sera rendue publique par la voie de l'impression.

L'administration invite les agens nationaux des communes de campagne de recevoir les souscriptions et d'en faire passer le montant au district, ainsi que le nom des souscripteurs.

Nancy, le 12 thermidor an second de la République française, une, indivisible et démocratique.

Signé Renault, président; Letemple, secrétaire-greffier (1).

20

L'escadron des hommes du 14 juillet, casernés au Luxembourg, rendent (sic) compte de leur conduite dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Renvoyé au comité de sûreté générale (2).

[s.d.] (3)

Citoyens représentant[s] du peuple

C'est avec la plus profonde douleur que l'escadron des hommes du 14 Juillet se voye compromis dans une trahison des plus perfide de laquelle il n'est pas possible de suporté l'idé.

Ainsi nous venons auprès de vous, représentant[s], nous justifié et vous soumettre l'examen de notre conduite. C'est là où vous allé reconnoître l'exacte vérité et l'innocence. Voici le précis de la marche que nous avons tenu.

Nous avons reçu, le 9 thermidor, à 3 heures précises, l'ordre du scélérat Henriot, qu'il nous a fait passé par un cavalier de la 29^e division. Cet ordre portoit que toute la gendarmerie du Luxembourg se rende sur le champ à la place de la Maison commune. Alors notre commandant a fait formé à cheval. A 3 heures et demie, nous étions rendu. Le commandant monte chez lui pour prendre ses ordres. Il lui dit: vous allez venir avec moi, et lui donne des cartouches pour distribué aux gendarmes qui, ignorant l'usage que l'on en vouloit faire, ne chargèrent pas leurs pistolets (quoiqu'alors le bruit courroit sur la place que les prisonniers de la Force étoit

(1) Grand in-4^o. A Nancy, de l'Imprimerie nationale de P. Barbier.

(2) P.-V., XLIII, 5.

(3) C 314, pl. 1 259, p. 53; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 364; *Ann. patr.*, n^o DLXXX; *Débats*, n^o 682; *C. Eg.*, n^o 715; *M.U.*, XLII, 266; *J. Sablier*, n^o 1 477; *F.S.P.*, n^o 395; *J. Fr.*, n^o 679; *J. Mont.*, n^o 96.

révolté, et que c'était contre ses derniers que nous allions marché !).

Plusieurs bataillons étoit déjà rassemblé sur la place. Henriot, accompagné de six aides-de-camp, parut alors, après une harangue qu'il fit aux citoyens, aux cris de vive la République, disant que la Convention nationale étoit en dangé, que les meilleurs patriotes étoit tous arrêtés (à cette époque nous ignorions les décrets de la Convention qui mettoient les traîtres en arestation).

Il se fit suivre par nous, et la réserve de la 29^e division qui s'étoit jointe à nous, et, toujours jalouse d'avoir le pas, elle passa au gallos devant nous.

Tous nous marchions au grand trot à la Convention nationale, dans l'espoir de lui faire un rempart de nos corps si elle étoit menacée. C'est dans cette marche que le scélérat Henriot et ses aides-de-camp se permirent d'arrêter plusieurs bons citoyens qu'il nous remis, nous ordonnant de les conduire au premier corps de garde. C'est sans doute là que le citoyen Merlin de Thionville a été arrêté. Jamais nous n'avons méconnu la représentation nationale. Au contraire, nous nous sommes toujours montrés ardens pour la soutenir. Notre conduite et le témoignage de plusieurs représentant[s] qui en furent témoin[s] le prouvera. Arrivé dans la cour du comité de sûreté général[e], les conjurés mettent pied à terre. Nous nous rengeons en bataille. Les traîtres entrent dans la salle, et, trouvant résistance, reviennent à nous en disant : gendarmes, pied à terre ! Dans ce moment arrive le décret qui les mettoit en arrestation. Alors la vérité nous est connue. Nous nous précipitons sur les traîtres qui se mettent en deffence contre nous, nous appellans lâche et traître (Le citoyen huissier qui a été blessé peut rendre la vérité de ces faits; il n'y avoit que trois gendarmes de la 29^e division avec nous qui nous aidère beaucoup à les désarmés).

N'ayant plus d'arme, nous les traînons à force de corps dans la seconde salle du comité où ils furent garrottés et fouillés; plusieurs d'entre nous remirent au citoyen Amar les clefs, portefeuils et pistolet que ses traîtres avoit dans leurs poches; le citoyen Amart (*sic*) et plusieurs députés présent dans la salle du comité peuvent se rappellé ses fait.

A 8 heures, comme nous allions partir pour exécuter un arrêté du comité de salut public, arrive une députation de la commune rebelle, avec une escorte de canonniers qui, avec leurs pièces, bouche les entrés du comité.

Tandis que ceux qui étoient entrés avec la députation rendoient la liberté aux traîtres et le proclamoit leur général, les cheveux des conjurés étoient encore dans la cour. Ils les montent. Alors Henriot éclate en reproche les plus violant contre nous, parce que nous l'avions arrêté et désarmé. Il nous ordonne de le suivre. Nous lui répondons tous : Nous ne connoissons que la Convention nationale; nous ne suivrons pas un traître tel que toi. Là, les menaces redoublent. Il fait tourner contre nous trois pièces de canons, ordonnant aux canonniers de charger à mitraille. Le carnage auroit commancé si le génie de la liberté n'avoit porté

un officier de canonniers à s'opposer aux effort[s] des traîtres, en mettant son mouchoir mouillé sur la lumière d'une pièce.

Voyant notre persévérance, il part, disant qu'il nous fera fusillier le lendemain.

Nous, après avoir été plusieurs fois prendre les ordres du comité de salut public, nous nous sommes mis en bataille sous les murs de la salle de la Convention, jusqu'à 10 heures, où douze représentant ont montés nos cheveux, que le reste a suivi dans toutes les sections. Le reste de notre conduite vous est connue par le rapport que plusieurs représentant ont fait à la Convention.

Dans la journé du 10, plusieurs d'entre nous ont suivi des représentant, et le reste a laissé ses cheveux au piquet jusqu'à 10 heures du soir, où nous reçumes les ordres de nous retirer dans notre quartier, laissant seulement un piquet de douze hommes à l'entour de la Convention.

Par cet exposé, vous voyez, citoyen[s] représentant[s], que nous n'avons pas abandonné la Convention nationale. Notre poste d'honneur étoit là. Nous avons bravé les menaces et les fusillades d'Henriot pour y restés fidelle. Vive la République.

MARTIN (*cap^e commandant*), MARC (*brigadier*), MÉDÉE, C. JOUANNE, HUREL, GODART (*maréchal-des-logis*), RABINNE, LE MAIRE, BINET, MOER, PAISET, DAULANDERY, HONON, GARNIER, BLANCHEVILLE, JANOT, GIDOIN, HUMBERT, AMAURY, CHRÉTIEN, DUPUIS, PRIEUR, BRUEL (*lieut^e*), BASTION [et
3 signatures illisibles].

21

DUBARRAN, au nom du comité de sûreté générale :

Citoyens, les comités auxquels vous avez délégué la surveillance des mouvements révolutionnaires, apprécient mieux de jour en jour les grands devoirs qui leur sont imposés dans l'intérêt de la chose publique. Leur sollicitude est constamment fixée sur les moyens de déjouer les conspirations et de frapper les traîtres. Mais aussi, combien ils se plaisent à venger l'innocence et à devenir les défenseurs du patriotisme calomnié !

Il y a quelques jours qu'à cette tribune je vins, au nom de vos comités de salut public, de sûreté générale et des décrets, provoquer votre justice contre un suppléant de Haute-Garonne, qui, après s'être rangé sous l'étendard du fédéralisme, osait encore aspirer à la représentation nationale. Aujourd'hui, les trois comités me chargent de vous parler d'un autre suppléant de la même députation, mais dont la conduite a été entièrement opposée à celle du premier. C'est le citoyen Alard, agent national du district de Rieux. Diverses inculpations lui sont cependant faites : c'est à l'opinion publique qu'il appartient de les juger.

Les ravages causés par le fédéralisme dans le département de Haute-Garonne, vous déterminèrent à y envoyer des représentants du